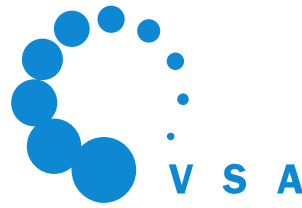


Verband Schweizer  
Abwasser- und  
Gewässerschutz-  
fachleute

Association suisse  
des professionnels  
de la protection  
des eaux

Associazione svizzera  
dei professionisti  
della protezione  
delle acque

Swiss Water  
Association



Europastrasse 3  
Postfach, 8152 Glattbrugg  
sekretariat@vsa.ch  
www.vsa.ch  
T: 043 343 70 70

Glattbrugg, le 19.3.20

## **Consultation «Déclaration de conformité pour les installations complexes telles que les stations d'épuration»**

Mesdames, Messieurs

En 2013, le VSA a publié le guide "Déclaration CE de conformité". La base de ce guide était la directive 2006/42/CE relative aux machines. Entre-temps, la Commission européenne l'a révisée et a publié la nouvelle version 2.1 le 19.07.2017. A cette occasion, une équipe de 14 membres du VSA a révisé la directive en 2018/2019. L'équipe se composait de planificateurs, d'exploitants et de fabricant de plantes, de la SUVA et d'un expert en sécurité. Une expérience précieuse a été intégrée dans la nouvelle version, notamment des STEP, qui dispose déjà d'une déclaration de conformité pour l'ensemble de l'usine et maintient régulièrement ce processus.

Nous sommes heureux de mettre le document révisé à votre disposition pour consultation. Veuillez envoyer vos commentaires à [sara.engelhard@vsa.ch](mailto:sara.engelhard@vsa.ch) avant le 30 juin 2020 en utilisant le formulaire disponible sur le site [www.vsa.ch](http://www.vsa.ch).

Meilleurs salutations

Sara Engelhard  
Chef de projet épuration des eaux